

VOL. 9

JUIN 1903

No 6

BULLETIN

— DES —

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LEVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de juin : M. Jean-Félix Récher, curé de Québec et son Journal, 1757-1760, (suite et fin), Mgr H. Têtu ; Les Américains à Beauport en 1775 ; Origines de noms ; Jacques du Chesneau, Régis Roy ; Rivière Saint-François ; Beignets de Sainte-Rose, Léon Ledieu ; Marc-Antoine Bras-de-fer de Châteaufort ; Jérémie ; Le contre amiral LeGardeur de Tilly, P. G. R. ; La *Table à Roland* ; Les missionnaires apostolique, P. G. R. ; Les armes de l'archidiocèse de Québec ; Questions, etc.

Gravures : L'hon. Antoine Juchereau Duchesnay ; Armes des Duchesneau.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

PUBLICATIONS RÉCENTES

Review of Historical Publications relating to Canada for the year 1902 ; edited by professor George M. Wrong and H. H. Langton. The University Library, Toronto.

Bibliothèque de l'Institut Canadien de Québec. 1903. Premier supplément au Catalogue de 1898. Québec Imprimerie H. Chassé—1903.

Compendium juris canonici ad usum cleri canadensis. De rebus, judiciis et poenis. Auctore Jos N. Gignac. Quebeci 1903.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 9

JUIN 1903

No 6

M. JEAN-FÉLIX RÉCHER, CURÉ DE QUÉBEC
ET SON JOURNAL

1757-1760

(Suite et fin)

11.....A 10 h. du matin, les français commencent à tirer sur la ville 8 pièces de canon en batterie vis-à-vis la porte St-Louis avec un ou deux mortiers ; ainsi jusqu'au soir on s'est canonné de part et d'autre.

12.....Lundi des Rogations, 3 d. au-dessus de la glace, canonnade et bombardement réciproques de part et d'autre. Dans une demi-heure, on a compté 95 coups de canon des deux côtés ensemble. Et ainsi en est il toute la journée. Hier à 10 h. du soir un petit bâtiment français est descendu devant la ville qui lui a tiré 7 à 8 coups de canon. En ce jour une bombe est tombée dans une chambre de M. Murray, lui étant dans la chambre voisine.

13.....Même canonnade et bombardement de la part des anglais, mais elle a été peu de chose de la part des français.

14.....Tempéré. Les anglais tirent peu et les français presque point.

15.....Comme le jour précédent les français et les anglais ne tirent presque point.

Gros Nord-Est soutenu tout le jour.

A 8 h. $\frac{1}{2}$ du soir, arrivent deux vaisseaux anglais de l'ancienne Angleterre dont un de 74 canons, lequel poursuivait

le lendemain matin une de nos frégates qui étaient vers le foulon, en a forcé une de s'échouer à l'anse des morts (sic); les 3 autres ont monté en haut où elles ont été prises. Les français ne tirent point quoique les anglais tirent beaucoup.

Plusieurs soldats français désertent et viennent en ville, environ 40.

17.....6 d. audessus de la glace comme hier.

A notre lever, nous apprenons avec surprise que l'armée française a défilé la veille et la nuit précédente. Les anglais ont trouvé dans leurs retranchements 28 canons encloués ou enfouis, 5 mortiers, 3 cents bombes, plusieurs milliers de boulets, peu de poudre, beaucoup de pain, des valises, deux vaches, des pioches, etc. La cause de ce départ précipité est 1o la persuasion où ont été les français qu'il était venu dans les vaisseaux un renfort à la garnison de Québec; 2o l'inutilité de la canonnade des français qui désespéraient avec raison depuis un ou deux jours de faire brèche avec des boulets de 12; car ils n'en avaient point de plus gros; 3o le peu de poudre qu'ils avaient..... Les français ont eu environ 50 hommes de tués sur le champ de bataille au combat du 28 avril, et 6 à 700 de blessés. Pendant leurs travaux les anglais tiraient sur eux environ 60 canons et leur ont tué ou blessé environ 160 hommes.

17..... Dans le combat du 28, les canadiens et les troupes et surtout les grenadiers ont fait paraître beaucoup d'ardeur et d'intrépidité.

17. Pendant ce siège, au camp français, le vin se vendait 48 francs le pot, et 3 mille 200 francs la barrique, en papier; un veau 300 francs.

Juillet 13. Dimanche de la dédicace. M. Murray avec environ 2 mille 500 hommes de troupes part à 5 h. du soir dès le 1er moment d'un bon Nord-Est pour expédition d'en

haut avec 2 ou 3 frégates et 40 petits bâtiments de transport.

15. Service de Monseigneur à l'Hôtel-Dieu. (1) Aujourd'hui au soir, on entend de Ste-Foye nombre de coups de canon vers la Pointe-aux-Trembles.

16. Au matin on entend beaucoup de coups de canon là où est allée la petite flotte anglaise.

Août. Peu à peu la flotte anglaise de 56 bâtiments ayant à sa tête une frégate de 36 canons arrive sans accident aux environs de Montréal, et les 4000 hommes de troupes que commandait M. Murray (car il en avait amené ce nombre de Québec, ayant incorporé dans ses troupes un nombre considérable de matelots avec l'uniforme des soldats) ayant débarqué sans résistance dans l'isle de Montréal, se sont avancés vers cette ville le 7 ou le 8 de septembre, temps où M. Hamers (Amherst) à la tête de 14 mille hommes ayant forcé l'isle-au-galop où il a été arrêté 4 ou 5 jours par la vigoureuse résistance de M. Pouchot qui commandait dans le fort Lévi avec 3000 hommes, a commencé à paraître à la Chine, emmenant avec lui 50 canons de fonte de 36 livres de balles dit-on; et n'ayant perdu que 7 à 8 berges et 80 hommes dans les rapides. Et le même jour ou le jour d'avant, un autre M. Hamerts à la tête de 6 hommes a paru à la Prairie à la vue de Montréal, après avoir mis 9 ou 10 jours à forcer l'isle-aux-noix avec 3 batteries de canon. Il y avait environ 60 sauvages anglais avec cette armée de l'isle-aux-noix et 200 avec celle des rapides. Le total des troupes anglaises destinées à l'attaque de Montréal en 3 corps était de 24,000 hommes au moins; quelques uns l'ont fait monter à 29,000. Les troupes françaises n'étaient qu'environ 3 mille hommes pour la défendre, n'y ayant pas plus de 200 habi-

(1) L'évêque était mort à Montréal le 8 juin précédent.

tants avec les troupes réglées lors de la reddition de Montréal, tous les autres habitants étant restés chez eux avec permission, ou pour garder leurs côtes, ou pour empêcher M. Murray de brûler leurs maisons, ce qu'il était résolu de faire s'il avait trouvé les hommes absents de chez eux. L'armée de M. Amherst a perdu.....”

* * *

Dans le numéro de mai dernier, le *Journal de M. Récher* a été injustement maltraité par les imprimeurs du *Bulletin* et j'ai droit de m'en plaindre. Il faut ajouter que je n'ai pu corriger que la première partie, l'épreuve de la seconde partie ne m'ayant pas même été communiquée. Aussi les fautes abondent, sans parler des omissions. A la page 140, il faut lire : “ constater ” au lieu de “ continuer ” la marche du thermomètre. Même page, il y aurait eu la note suivante : Le R. P. de Gono enterré le 18 décembre est appelé aussi Nicolas De Gonnor. Arrivé à Québec en 1725, missionnaire à Lorette de 1735 à 1737 et de 1740 à 1742. Voir : Carayon, Autobiographie du P. Chaumonot, p. 207 ; *N.-D. de Lorette*, par l'abbé Lindsay, p. 15 ; *Relations des Jésuites*, vol. LXXI, p. 167. Le Frère Pierre Letellier, enterré le 21 décembre 1759, appartenait aussi à la Compagnie de Jésus. Il était au Canada depuis 1716 et enseignait à lire et à écrire, d'après une note du R. P. Martin sur le collège de Québec en 1749. Ces renseignements me sont fournis par M. l'abbé Amédée Gosselin.

A la page 138, il est question d'un vol chez M. Morin, c'est Marin qu'il faut lire. A la page suivante, j'avais commencé une note sur la bataille d'Abraham ; mais comme elle devait être un peu longue, j'ai renvoyé le lecteur au présent numéro et je remplis ma promesse. Il s'agit d'une phrase

de M. Récher : “ Mercredi, 12 septembre, ordre donné par M. de Montcalm et ensuite révoqué par M. de Vaudreuil disant nous verrons cela demain, au bataillon de Guyenne d’aller camper au foulon.”

A première vue, cette affirmation a tous les signes de la vraisemblance. De Vaudreuil et de Montcalm se détestant cordialement, revêtu tous les deux de pouvoirs assez mal définis, je crois, et pas assez tranchés, il n’est pas étonnant que l’un ayant donné un ordre, l’autre ne s’empressât d’en donner un autre. Mais vraiment quand on a lu sur ce sujet toutes les relations authentiques, on est porté à croire que M. le curé Récher avait été trompé, d’autant plus que sa note, il semble, sonnerait plus juste si elle faisait entendre précisément le contraire de ce qu’elle nous dit. Il est bien connu en effet que, pour ce qui regarde le Foulon, Montcalm n’avait aucune crainte et que Vaudreuil était toujours dans des transes indicibles. Cela est surabondamment prouvé. Il est vrai que, le 4 septembre, (1) “ M. de Montcalm mesurant ses mouvements avec ceux de l’ennemi, dégarnit un peu sa gauche et porta la principale partie de ses forces à la droite de son camp. Il envoya même camper le bataillon de Guyenne sur les hauteurs de Québec, d’où il pouvait au besoin se porter également soit du côté de Sillery, soit dans la place, soit du côté de la rivière Saint-Charles ; notre malheur voulut, comme on le verra bientôt, qu’on le retirât deux jours après de ce poste.” Qui l’avait retiré ?—Vaudreuil était gouverneur, mais Montcalm commandait l’armée. Celui-ci écrit à Vaudreuil : “ S’il redoute un débarquement à l’Anse-des-Mères, qu’il y envoie M. de Montesson avec 100

(1) “ Journal tenu par un officier à l’armée que commandait M. le marquis de Montcalm.” Quel est cet officier ?—Serait-ce LeMercier ?

hommes. Je vous jure que 100 hommes postés à l'Anse-des-mers arrêteraient toute l'armée, nous donneraient le temps d'attendre le jour et d'y marcher par notre droite. Il ne faut pas croire que l'armée ait des ailes pour, la même nuit, traverser, débarquer, monter des rampes rompues, et escalader, d'autant que pour la dernière opération, il faut porter des échelles."

Foligné, grand ami et défenseur de Montcalm, dit que l'on regardait la descente des ennemis au Foulon comme impossible, à cause de l'escarpement de la côte.

Dans le *Journal mé moratif* on lit : " nos généraux paraissent s'en rapporter à la vigilance de M. de Bougainville." Foligné : " Le poste du foulon regardé comme simple précaution de la part de nos généraux, au cas que l'ennemi voulût se présenter au dit poste, ce que l'on regardait comme impossible dans un endroit de la côte le plus escarpé où un homme seul avait de la peine à monter."

Dans *Jugement impartial sur les opérations de 1759* "Pourquoi n'avoir pas mieux gardé les hauteurs de Québec? — On les a crues inaccessibles..... Je sais sûrement que M. de Vaudreuil avait dit de mettre dans ces quartiers environ 400 hommes de plus et de faire quelques redoutes. Ceux qui conduisaient les opérations militaires et l'artillerie pensèrent le tout inutile." D'après Johnstone, Montcalm croyait que le 12, le bataillon de Guyenne était sur les hauteurs avec Montreuil, comme il en avait donné l'ordre formel. Il attribue la désobéissance de Montreuil, à sa faiblesse de jugement. Comme on le voit, il n'accuse pas M. de Vaudreuil d'avoir donné un contre-ordre. Il ne faut pas oublier de plus que Foligné—dont on fait grand cas en certains quartiers—dit que "le régiment de Guyenne... depuis plusieurs jours n'était point venu sous les murs de la ville." Est-ce que ce fait pouvait être ignoré par le marquis de

Montcalm ? Il me paraît certain que ce brave général n'avait aucun souci pour sa droite, que se riant des craintes du marquis de Vaudreuil et confiant dans la vigilance énergique de M. de Bougainville qui avait la surveillance du littoral depuis Deschambault jusqu'à Québec, il réservait tous ses soins à la gauche de son armée. "Ces mouvements de l'ennemi ne changèrent que peu de chose aux premières dispositions que M. le marquis de Montcalm avait faites. Il jugea que la partie de Beauport était toujours le point essentiel à garder et où l'ennemi pouvait venir avec plus de succès à la conquête de la ville." (1)

Il écrivait à Bougainville le 10 septembre 1759 : " M. de Vaudreuil a plus d'inquiétude que moi pour sa droite." *Habemus confidentum reum*. On le savait si bien dans l'armée anglaise, qu'un déserteur rapporta au général Wolfe : " That Monsieur Montcalm will not be prevailed on to quit his situation, insisting that the flower of our army are still below the town." *Knox's Journal*, 1er sept. vol. II, p. 66. Inutile d'insister : il est évident que Montcalm regardait comme puérides les craintes de Vaudreuil et s'occupait surtout de son camp de Beauport. Aussi quand le matin du 13 septembre, un canadien vint dire à Montcalm que le poste du Foulon venait d'être pris par les troupes anglaises, on ne voulut pas le croire. C'est Marcel, le secrétaire du général français qui nous le déclare : " Nous connaissons si bien, dit-il, les difficultés de pénétrer par ce point, pour peu qu'il fût défendu, qu'on ne crut pas un mot d'un homme à qui nous crûmes que la peur avait tourné la tête."

Vaudreuil qui certes n'avait pas les talents militaires de son rival vit certainement plus claire en cette affaire et les documents prouvent qu'il fit tout en son pouvoir pour que

(1) " Journal du siège de Québec." 4 sept. Bib. Hartwell.

le poste du Foulon fût bien gardé. Il ne cesse d'attirer sur ce point toute l'attention de M. de Bougainville : " Je n'ai pas besoin de vous dire, monsieur, que le salut de la colonie est entre vos mains, que certainement le projet des ennemis est de nous couper la communication en faisant des débarquements au nord ; il n'y a que la vigilance qui puisse y parer." Il ajoute qu'il faut " cent cinquante hommes entre l'Anse-des-Mères et l'Anse du Foulon, trente hommes à Samos ; cinquante hommes à Saint-Michel ; cinquante hommes à Sillery ; deux cents hommes au Cap-Rouge ". Il écrit au même : " Je n'ai pas besoin de vous recommander d'établir le régiment de Guyenne dans le point central. En un mot, carte blanche sur les moyens." Il conseille encore à de Bougainville de fortifier le poste du Foulon avec cinquante hommes de la compagnie de Repentigny.

Il n'est donc pas étonnant que Vaudreuil ait écrit après la catastrophe : " Je fis rester l'armée au bivouac la nuit du 12 au 13. Je comptais beaucoup sur le bataillon de Guyenne, je le croyais toujours sur les hauteurs de Québec ; mais M. de Montcalm l'avait rappelé, le même jour, à l'entrée de la nuit, sans m'en prévenir." Ces différentes lettres de Vaudreuil sont tirées de la " collection Moreau de Saint-Méry " et citées par l'abbé Casgrain dans *Montcalm et Lévis*.

Quant à Bougainville, il avait certes une rude tâche, obligé qu'il était de suivre les mouvements de la flotte anglaise ; mais si n'avait pas été, il semble, aveuglé comme le marquis de Montcalm, il aurait pu découvrir, dans l'une de ses excursions, que la montagne du Foulon était loin d'être impossible. Je lis dans le *Journal* de Foligné que " le 13 septembre les ennemis...partirent dans la nuit de l'Anse-au-Foulon pour la Pointe-aux-Trembles où ils attirèrent M. de Bougainville avec tout son monde." C'est une erreur. Bougainville ne monta pas à la Pointe aux-Trembles, ce jour-là, et

Je crois que Foligné est le seul qui l'aît affirmé. Bougainville lui-même n'en dit rien. Quoiqu'il en soit, c'est lui qui avait la garde du Foulon et l'ennemi put s'en emparer presque sans coup férir. (1)

Quant à la bataille elle-même, je ne me propose pas de la raconter. Seulement, comme pour ce qui regarde les événements qui l'ont immédiatement précédée, je ne crois pas que ce soit Vaudreuil qui aît été en faute. On aura beau publier mémoires sur mémoires, le fait brutal est là : Montcalm était le général en chef et c'est lui qui a perdu la bataille des plaines d'Abraham. Wolfe découragé et fatigué par des tentatives jusque-là infructueuses, se décida à tout risquer, et réussit, comme on sait, à débarquer au Foulon et à ranger à loisir et sans difficultés ses troupes sur le champ de bataille choisi par lui. Montcalm apprend cette terrible nouvelle à son camp de Beauport ; il se hâte d'aller reconnaître la position et de se préparer à la bataille. Que fallait-il faire pour la gagner ?—Ne rien précipiter, ne pas lancer tout de suite contre l'ennemi des soldats fatigués par une marche d'une lieue et demie à deux lieues, attendre Bougainville qui avait avec lui l'élite de l'armée française, donner le temps à Vaudreuil de monter avec l'arrière-garde. "Plât à Dieu, écrit Foligné, qu'il eût attendu l'arrivée de M. de Bougainville qui avait toutes les compagnies des grenadiers, piquets, volontaires et élites de la milice au nombre de deux mille hommes, qui joints avec les trois mille cinq cents hommes qui se trouvèrent à la bataille eussent fait un mauvais parti aux ennemis ; au jugement de tout le monde, pas un anglais ne se fût rembarqué." C'est aussi l'opinion de Townshend.

Mais comme pris d'un affolement incroyable, le marquis

(1) Le chevalier Johnstone juge très sévèrement M. de Bougainville et M. de Vaudreuil. Il dit du premier : He is personally brave but has little knowledge in the military science.

de Montcalm ne veut pas attendre ; c'est en vain que Vaudreuil lui écrit pour lui demander de ne pas précipiter l'attaque, le sort en est jeté, la bataille commence tout de suite, mais aussi elle est perdue et la déroute est complète.

Certes je suis loin de contester les talents et la bravoure de l'illustre général, mais cette fois il se distingua plus comme soldat intrépide que comme sage capitaine. Quant à Vaudreuil, il n'avait aucun prestige militaire ; Montcalm mort, il ne se trouva personne pour réparer la défaite. Car Lévis n'était pas là ; lui seul aurait pu ramener la confiance, empêcher la retraite impardonnable de l'armée et la conduire à la victoire. Je n'ai pu admirer dans toutes ses parties. L'écrit publié dans *la Nouvelle-France* de juillet 1902 et intitulé " Pages d'épopée ". Je trouve que le très estimable auteur est trop enthousiaste de Montcalm et trop sévère pour Lévis. Ce dernier avait un jugement sûr et un esprit de prévoyance que l'on ne prenait jamais en défaut. Je ne puis en dire autant de Montcalm. Lévis eut sur son ami le grand avantage de remporter la brillante victoire de Sainte-Foye, cela valait mieux que de perdre la bataille des plaines d'Abraham.

Montcalm avait de grandes qualités mêlées à des défauts qu'il serait inutile de vouloir nier. Jaloux de Vaudreuil qui le lui rendait bien, il n'avait pas cet esprit pacificateur que l'on admirait en Lévis. Ce dernier, ne l'oublions pas, était le grand ami des Canadiens, et Vaudreuil qui ne pouvait supporter Montcalm entraînait bien volontiers dans toutes les vues de Lévis. (1) Pour consoler les admirateurs du

(1) Le passage suivant du " Journal de Malartic " que j'aurais aimé pouvoir lire dans Doughty, nous en dit beaucoup sur Montcalm et Lévis : " Si le marquis de Lévis y eût commandé en chef (au Canada), les anglais ne l'auraient pas pris. " Il dit les dispositions que ce grand capitaine n'aurait pas manqué de prendre et ajoute : " Je suis persuadé que nous aurions été vainqueurs. " Montcalm était plus capable d'un exploit passager et d'un coup de main hardi que des travaux d'une longue campagne. Il lui manquait le sang-froid et la patience. Lévis avait tout cela.

grand vaincu du 13 septembre, je vais mettre sous leurs yeux le bel éloge que font de lui les annales de l'Hôtel-Dieu de Québec. Je ne crois pas qu'il ait jamais été publié :

“ Montcalm possédait toutes les qualités d'un grand capitaine ; il réunissait dans sa personne la bravoure du soldat et la grandeur d'âme du héros, la prudence du conseil et la célérité de l'exécution, un sang-froid que rien n'altérait, une patience que rien ne rebutait et une résolution courageuse qui osait répondre du succès dans des circonstances où la timide spéculation aurait à peine entrevu des ressources. Au milieu des sauvages dont il était devenu le père, il se pliait à leur caractère féroce, s'endurcissait aux mêmes travaux et se restreignait aux mêmes besoins ; il les apprivoisait par la douceur, les attirait par la confiance ; les attendrissait par tous les soins de l'humanité Réduit pendant 11 mois à quatre onces de pain par jour, mangeant du cheval pour donner l'exemple, il fut le même dans tous les temps, satisfait de tout endurer..... ”

Voici maintenant le jugement de Mgr de Pontbriand sur Vaudreuil : “ On raisonne ici beaucoup sur les événements qui sont arrivés ; on condamne facilement. Je les ai suivis de près, n'ayant jamais été éloigné de M. de Vaudreuil de plus d'une lieue ; je ne puis m'empêcher de dire qu'on a un tort infini de lui attribuer nos malheurs. Quoique cette matière ne soit pas de mon ressort, je me flatte que vous ne désapprouverez pas un témoignage que la seule vérité me fait rendre. ” (1) Pour moi ce témoignage vaut plus que

(1) Je lis dans la “ Nation Canadienne ” par G. Gailly de Taurines, pages 219 et 220 :

“ Du peu d'égards témoignés par Montcalm aux troupes de la colonie, de ses duretés même envers les Canadiens, Vaudreuil se plaignait amèrement au ministre de la marine : “ Les troupes de terre, écrit-il à M. de Machault, le 23 octobre 1756, sont difficilement en bonne intelligence avec nos Canadiens ; la façon haute

celui du chevalier Johnstone. Aux yeux de Montcalm et de plusieurs officiers français, Vaudreuil avait un tort énorme ; celui d'être canadien. Les documents qui ont été publiés par M. Doughty dans son grand ouvrage *The Siege of Quebec* constituent une précieuse et énorme collection ; mais après tout ils ne nous ont rien appris d'important et ne changeront pas grand'chose, dans les appréciations et les jugements de l'histoire. (1)

Un grand nombre de mémoires étaient déjà connus, cités par Parkman et Casgrain, comme la relation de Foligné. J'ajoute que pour refaire par soi-même la bataille des Plaines d'Abraham, il faut avoir recours à d'autres ouvrages qu'à celui de M. Doughty, car il s'est appliqué surtout à

— — —
dont leurs officiers traitent ceux-ci produit un très mauvais effet. Que peuvent penser des Canadiens les soldats qui voient leurs officiers le bâton ou l'épée à la main sur eux ?...

De leur côté les amis du commandant des troupes de terre dénonçaient violemment Vaudreuil, et comme gouverneur et comme Canadien, au ministre de la guerre : " Si l'on veut sauver et établir solidement le Canada, écrit le commissaire des guerres Doreil au maréchal de Belle-Isle, que Sa Majesté en donne le commandement à M. le marquis de Montcalm. Il possède la science politique comme les talents militaires. Homme de cabinet et de détail, grand travailleur, juste, désintéressé jusqu'au scrupule, clairvoyant, actif, il n'a d'autre vue que le bien ; en un mot, c'est un homme vertueux et universel. Quand M. de Vaudreuil aurait de pareils talents en partage, il aurait toujours un défaut originel : il est Canadien. "

Vaudreuil, je crois, était bon, mais faible et incapable. Il fut trompé odieusement par des fripons, comme Cadet qu'il alla jusqu'à recommander comme étant digne d'anoblissement. Il aurait dû le faire pendre lui et ses pareils. Cela l'empêche pas qu'il vit plus clair et plus loin que l'illustre marquis de Montcalm pour ce qui regarde la bataille fatale du 13 septembre 1759.

(1) Bien des pièces publiées par M. Doughty ont à peu près la valeur du journal de M. Récher. Ce sont des détails plus au moins intéressants qui ne dérangeront pas les lignes principales déjà tracées.

publier des documents inédits. (1) J'aurais aimé pour ma part trouver dans ces six volumes tous les principaux matériaux et entre autres une partie du Journal de Malartic et des écrits de Knox, du chevalier Johnstone, les lettres de Vaudreuil, (de la collection Moreau de Saint-Méry) les articles de René de Kéralein et bien des lettres importantes—qu'il faut aller chercher ailleurs. Avant d'écrire *Montcalm et Lévis*, l'abbé Casgrain avait eu le soin de faire copier aux Archives de la Marine à Paris toutes les lettres concernant les événements de la Nouvelle-France depuis 1755 à 1760. Aussi a-t-il pu écrire une histoire fortement documentée et où l'on peut trouver la vraie note, je crois, sur les hommes et les choses. Sa précieuse collection se trouve aux archives du Séminaire de Québec. Quant au site de la bataille d'Abraham, il y a longtemps qu'il était connu et M. Doughty n'a fait que confirmer une connaissance déjà établie. (-)

(1) C'est ce qui est prouvé dans l'ouvrage lui-même. Car pour écrire sa remarquable notice biographique sur Montcalm l'honorable Thomas Chapais a dû voyager beaucoup dans sa bibliothèque ou ailleurs pour trouver les matériaux dont il avait besoin.

Celui qui voudrait faire la même notice serait obligé d'imiter M. Chapais et ce n'est pas avec Doughty seul qu'il pourrait se tirer d'affaire. Je viens de lire l'étude de M. le docteur Dionne " Le Siège de Québec en 1759 " dans la " Revue Canadienne " du 1er mai courant, et cette lecture—qui m'a du reste beaucoup intéressé et instruit—n'a pas changé mon opinion.

(2) Pour connaître le site de la bataille, il suffit de se transporter sur les plaines d'Abraham, on sait tout de suite à quoi s'en tenir. Wolfe n'était certainement pas un imbécile, et comme il eut tout le temps—des heures—pour choisir sa position, il n'eut pas la pensée de placer ses troupes dans un trou, il les établit tout naturellement sur les hauteurs. Maintenant, quand un général est blessé pendant une bataille, on le transporte en arrière et non pas en avant des lignes. Or Wolfe est mort où se trouve son monument, à l'ouest de la prison. Et le petit champ que l'on appelle par convention, par habitude, les plaines d'Abraham, se trouve encore plus à l'ouest. Ce n'est donc pas sur ce terrain restreint que s'est livrée la bataille. Si Bougainville avait pu arriver à temps, il aurait pu en être autrement. Mais d'abord l'impatient marquis de Montcalm ne voulut pas l'attendre ; ensuite d'après Johnstone, Bougainville perdit beaucoup de temps à Sillery et quand il arriva en vue de l'ennemi, l'armée française était en pleine déroute.

Il n'est que juste de dire qu'il a amassé des preuves additionnelles tellement fortes que le dernier mot semble avoir été prononcé sur cette question.

The Siege of Quebec, qui comme presque tous les livres anglais, coûte terriblement cher, (1) fait honneur aux auteurs et au pays ; c'est un travail énorme et fort bien exécuté. On aurait pu cependant s'exempter avec avantage de publier tant de portraits du même individu et autant de photographies de toutes sortes qui font ressembler l'ouvrage à un musée. Comme je l'ai dit plus haut, j'aurais mieux aimé y trouver tout ce qui est nécessaire pour faire l'histoire du Siègè de Québec.

MGR H. TETU

M. Dollier de Casson, prêtre de Saint-Sulpice, qui fut supérieur du séminaire de Montréal, avant d'entrer dans les saints ordres, avait suivi le parti des armes. Capitaine de cavalerie, il avait servi sous le maréchal de Turenne, et s'était acquis par sa bravoure l'estime de ce grand général d'armée. M. Dollier de Casson avait une taille avantageuse, et une force si extraordinaire, qu'il portait deux hommes assis sur ses deux mains.

* * *

Pendant le banquet offert à Mgr Lafèche, évêque des Trois-Rivières, à l'occasion de son cinquantième anniversaire de prêtrise, en mai 1894, Mgr Boucher, ancien curé de Louisville, présenta à l'évêque des Trois-Rivières, une vieille relique historique qu'il possédait depuis soixante et dix ans ; une superbe canne qu'il avait reçue de M. Fournier, curé de la Baie du Febvre, qui l'avait reçue lui-même des mains de Mgr. Denaut, évêque de Québec.

(1) Il faut dire que sous ce rapport la race canadienne a été bien vengée par l'éditeur de " Québec et Lévis."

LES AMÉRICAINS A BEAUPORT EN 1775

Pendant leur séjour dans les environs de Québec dans l'hiver de 1775 nos amis les Américains ne se gènèrent nullement de s'emparer de ce dont ils avaient besoin.

Le 13 août 1776, le gouverneur Carleton établit deux cours de juridiction civile, l'une pour le district de Montréal l'autre pour celui de Québec, afin de recevoir un état général des comptes, tant de ceux qui avaient souffert des dommages dans leurs biens par l'invasion des rebelles que de ceux qui avaient été obligés de fournir de l'argent, des vivres ou d'autres effets aux dits rebelles.

Pour le district de Montréal, les membres de cette cour spéciale furent Pierre Livius, Guillaume Owen et Gabriel-Elzéar Taschereau.

Adam Mabane, Thomas Dunn et Claude Panet furent choisis comme commissaires pour le district de Québec.

C'est à eux que furent soumis les deux documents suivants :

“ Vincent Giroux, fermier demeurant dans la maison de Monsieur Duchenay, Seigneur de Beauport, déclare et affirme par serment, qu'à la fin du mois de Novembre de l'année mil sept cent soixante quinze, il est venu à la maison située à Beauport appartenante audit Sieur Duchenay environ cinquante rebelles armés commandés disoient ils par le nommé Jérémie Duggan, qui était avec eux. Que le dit Duggan bien connu par le déposant entra dans la maison, demanda des vivres, dit au déposant que lui Duggan savait que le déposant avait engraisé une vache, qu'il avait tué des cochons et qu'à l'instant le dit Duggan s'est annoncé maître de la maison. Que la même journée ledit Duggan et les autres personnes qui étaient avec lui prirent plusieurs

meubles, les portèrent dans le grenier de la dite maison et fermèrent la porte du dit grenier dont ils emportèrent la clef. Que ledit Duggan s'en fut ailleurs et laissa les autres rebelles en garde de la dite maison, leur défendant de toucher au grenier où étaient les meubles. Que la dite garde a resté à la dite maison, que d'autres rebelles qui se relevaient successivement ont défoncé la porte du grenier et en ont enlevé les dits meubles, quelques jours avant les fêtes de Noël. Que depuis l'entrée des rebelles dans la dite maison jusqu'à leur sortie, c'est-à-dire, depuis la fin de Novembre mil sept cent soixante quinze jusqu'au commencement de Mai dernier les dits rebelles ont pris les animaux, meubles de ménage, grains, foin, et autres effets appartenant audit Sieur Duchenay, tels qu'ils sont ci-après détaillés, et dont le déposant va dire en son âme et conscience la valeur qui peut être à sa connaissance, sans vouloir néanmoins nuire au droit d'autrui.

Premièrement un cheval gris âgé de six ans attelé avec la cariole garnie de ses coussins : valant ensemble au moins cinquante deux piastres : Monsieur Duchenay ayant donné ordre au déposant de ne pas vendre le dit cheval à moins de quarante piastres.....	312 s. d
Un autre cheval sous poil noir de quatre ans que le déposant avait ordre de vendre trente piastres	180 " "
Une autre vieille cariole et un harnais valant ensemble.....	30 " "
Huit bœufs valant au moins vingt piastres chaque	960 " "
Quatre vaches laitières valant huit piastres chaque.....	192 " "
Quinze moutons valant une piastre et demie chaque.....	135 " "
Trois petits cochons de l'année valant une piastre et demi chaque.....	27 " "
	<hr/>
	1836 " "



L'HON. ANTOINE JUCHEREAU DUCHESNAY

Environ deux cent trente livres lard frais qui pouvait valoir dix sols la livre.....	115	s. d.
Un cent tant planches que madriers.....	40	“ “
Un millier de pieux de cèdre pour clôture.....	24	“ “
Deux fusils de chasse.....	36	“ “
Un coffre valant avec sa serrure et clef.....	9	“ “
Une cassette fermant à clef.....	4	10 “
Le déposant déclare qu'il y avait quelques effets dans ledit coffre et ladite cassette, mais ne peut dire quoi.		Mémoire
Un tourne-broche garni et neuf.....	24	“
Un tuyau de tôle pour poêle.....	18	“
Un pan de tapisserie perdu et le reste bien endommagé : Cette tapisserie est de laine ; le déposant n'en connaît point la valeur (1)		
Un rideau de serge verte.....	12	“ “
Neuf fauteuils de canne valant à peu près une piastre et demi chaque.....	65	“ “
Douze chaises empaillées neuf.....	18	“ “
Douze vieilles idem.....	12	“ “
Six chaises de bois.....	9	“ “
Deux petites tables à tiroirs et une grande table à couvert.....	9	“ “
Un dossier de lit de serge verte garni de ruban... ..	18	“ “
Une pièce grosse toile du pays d'environ vingt aunes, à trente sols l'aune.	30	“ “
	2277.10	“
Une casserole de cuivre.....	6	“ “
Un gril.....	2	8 “

(1) Il y avait 6 pans de tapisseries laine et soye ; il n'en reste que 5 très endommagés et coupés ; le dommage peut valoir 150 parce que la tenture est perdue et dépareillée.

Deux chenêts de cuisine.....	4	10	“
Une broche à rotis.....	1	4	“
Une pelle de fer à feu.....	1	10	“
Vingt verres.....	12	“	“
Huit plats de fayence fine.....	30	“	“
Trois douzaines de terrines.....	7	4	“
Quatre douzaines et cinq assiettes de fayence.....	30	“	“
Quatre dindes.....	16	10	“
Quatre oyes.....	6	“	“
Sept jeunes poules.....	7	“	“
Quinze couples de pigeons.....	18	“	“
Un matelat neuf du lit où couchait Monsieur Duchenay.....	48	“	“
Vingt vitres cassées.....	12	“	“
Vingt deux poches.....	40	“	“
Environ quatre vingt gerbes d'avoine dont il fal- lait quatre gerbes au minot ; ce qui fait vingt minots environ d'avoine à trente sols.....	30	“	“
Six cents bottes de franc foin dont il avait été offert huit piastres le cent.....	288	“	“

Total Shellins de Québec 2858 2 “

Qui est tout ce qui est à la connaissance du déposant, lequel croit que les effets ci-dessus détaillés pouvaient valoir au moins en totalité la somme de deux mille huit cent cinquante huit livres ou schellins et deux sols courant de Québec.

Le déposant ne sait signer, à Québec le 8 novembre 1776.

Affirmé par ledit Vincent Giroux devant nous juge sousigné à Québec le 4 novembre 1776.

Signé

Thom. Dunn

Requête additionnelle pour expliquer et augmenter celle qui a été présentée le neuf novembre 1776, concernant les dommages que Monsieur Duchenay a souffert par l'invasion des rebelles.

Aux honorables Adam Mabane, Thomas Dunn et Claude Panet, Ecuycrs et commissaires établis par Son Excellence le Gouverneur, pour constater les dommages causés par l'invasion des rebelles dans le district de Québec.

Suplie humblement, Antoine Juchereau Ecuycr Sieur De Duchenay Seigneur de Beauport, à l'honneur de vous représenter, que depuis son retour des prisons de la Nouvelle Angleterre à Québec, il a pris connaissance des dommages que les rebelles lui ont causés : Que par la requête qui vous a été présentée le neuf novembre dernier et par les états qui y sont annexés, le Suppliant s'est apperçu que ses fermiers et meuniers avaient seulement porté plusieurs objets pour mémoire, qu'ils avaient oublié plusieurs articles de conséquence, et qu'ils ont estimé plusieurs meubles et effets beaucoup au dessous de leur valeur. Que pour faire connaitre en quoi ces omissions peuvent consister, les Suppliant a fait les perquisitions nécessaires ; et qu'il vous supplie Messieurs d'accorder votre attention ordinaire aux observations et aux preuves suivantes.

Primo — Par la déclaration affirmée le quatre novembre dernier par Vincent Girox, il appert que les rebelles ont beaucoup endommagé une tapisserie que le déposant dit être de laine et ne pouvoir estimer. Le Suppliant observe que cette tapisserie était composée de six pans, qu'il en a été pris un, que les cinq autres ont été en partie coupés par les rebelles pour se faire des chaussons : que cette tapisserie était de soye et laine comme il est aisé de voir par les morceaux qui en restent ; et que la tenture n'étant plus complète, le suppliant souffre une perte ou dommage d'aumoins

cent cinquante livres pour cet objet, sauf l'estimation qu'il vous plaira en faire faire par gens experts, s'il est nécessaire.

Secundo—Par la même déclaration du dit Giroux il est constaté et il est de notoriété publique, que les rebelles ont joui durant au moins six mois de la maison de Beauport appartenante au suppliant ; qu'ils y ont tenu une garde qui a causé beaucoup de dommage aux planchers, aux chassiss, vitres, et aux portes : qu'il en a coûté cent piastres pour les réparations, et qu'au moins le suppliant peut attendre pour indemnité la moitié de cette somme qu'il a déboursée.

Tertio—Que le suppliant ne peut dire ce qu'il y avait dans le coffre et la cassette qui ont été déclarés pour mémoire par ledit Giroux ; ce qui fait connaître que le pillage fait par les rebelles n'est estimé qu'en partie.

ORIGINES DE NOMS

Canton Domremy : Nommé ainsi en l'honneur de Jeanne D'Arc qui était née dans le village de Domremy (aujourd'hui Domremy-la-Pucelle), dans les Volges.

Canton Vaucouleurs : Egalement en souvenir de Jeanne D'Arc. C'est à Vaucouleurs qu'elle vint se présenter au sire de Beaudricourt pour le prier de la conduire auprès de Charles VII.

Canton Cleveland : Ainsi nommé à la demande de George-Nelson Cleveland, grand propriétaire demeurant à Shipton.

Canton Clinton : Les villes et villages de ce nom se comptent par centaines aux Etats-Unis et en Angleterre.

Canton Tellier : C'est M. J. M. Tellier, député de Joliette à la législature de Québec, qui a fait ouvrir ce beau territoire à la colonisation.

Canton Arnaud : Le R. P. Arnaud, O. M. I., a consacré presque toute sa vie aux missions de cette partie du pays.

JACQUES DU CHESNEAU

Cette famille est de la Touraine et retrace son origine à une époque assez reculée.

Jean du Chesneau, chevalier, seigneur des Pruncaux et de Montrie fut chambellan de Charles VII, épousa Robine Fumée, fille de Pierre, receveur des deniers communs de la ville de Tours.

Guillaume, fils de Jean du Chesneau, s'intitulait chevalier, Seigneur des Breux, montay et la *Doucinière*, et fut Echanson du roi. Il eut de son alliance avec Anne de LaLande, deux fils, dont le puîné devint chanoine de St-Martin de Tours et prieur de St-Thomas d'Amboises. (1)

L'aîné est celui que nous eumes en 1675 comme intendant du Canada. Les de LaLande, issus de la Basse-Marche et du Poitou, occupèrent différents emplois publics et l'un d'eux Robert, oncle de Jacques du Chesneau, était d'un mérite si généralement reconnu que le 9 mars 1646, il fut pourvu de la charge de sous gouverneur de Louis XIV.

L'influence que cette position à dû donner à M. de LaLande, cela se conçoit, ne pouvait qu'être immense, et par contre-coups les DuChesneau en profitaient. Car comment expliquer autrement le stage assez long que Jacques fit en la Nouvelle-France, au titre d'intendant, malgré ses dissensions, ses chicanes, ses querelles, et ses luttes avec M. de Frontenac, parent des Ja'on, et des Phélypeaux, seigneurs de Pontchartrain ?

Colbert le 15 mai 1678 écrit à Duchesneau (2) et le réprimande sur son attitude vis-à-vis Frontenac. Jugeant d'après les lettres de ce dernier et de l'intendant, il trouve

(1) Dictionnaire Lachesnaye des Bois et Badier.

(2) " Can. Corr. Gen. " vol. 4, p. 297.

celui-ci plus à blâmer. Il lui mande qu'en plusieurs cas il a outrepassé ses devoirs d'intendant, et qu'il semblerait qu'il cherche à ennuyer, vexer le gouverneur, dans toutes ses actions.....et s'il ne paraît pas avoir changé de conduite l'année suivante (1679) le roi ne pourra le maintenir en charge.

Colbert trouve que DuChesneau en plusieurs cas se donne plus d'autorité, de pouvoir, que n'en comporte sa commission et le reprend là-dessus.

Le 2 juin 1680, Colbert revient encore à la charge. Il avertit DuChesneau qu'il ferait mieux de repasser en France et se retirer à Tours, s'il n'est pas résolu à exécuter ponctuellement les ordres qu'il lui donne, et il ajoute de nouvelles recommandations.

L'année suivante, (le 2 mai 1681) cette fois de la part du roi, le ministre lui mande, que si son animosité contre M. de Frontenac ne cesse pas tout de suite, la première lettre qu'il recevra sera celle de sa révocation.

Mais rien n'y fit et en 1682, le gouverneur et l'intendant reçurent ordre de rentrer au pays.

Dans ses provisions d'intendant, Jacques DuChesneau est qualifié chevalier, conseiller de Sa Majesté, trésorier de France, et général de ses finances en Touraine. Il y est désigné seigneur de la *Doussinière* et d'Ambault.

La commission d'intendant de DuCheneau porte date du 30 mai 1675, et il arriva à Québec en août de cette année.

Le 16 septembre, 1675, il fit enrégistrer ses provisions au Conseil Souverain, et le 23 du même mois, siégea comme Président du Conseil, prenant ainsi le titre que réclama le gouverneur. Et de là commença la comédie.

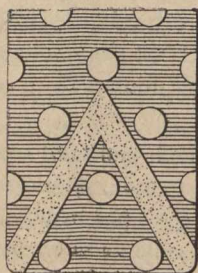
DuChesneau fut rappelé en France le 9 mai 1682.

Il reçut en appointements 12000 livres par an. (1) et 3000 livres pour les frais de son embarquement et le transport de ses hardes.

Le fils de DuChesneau, aussi chevalier, accompagna l'intendant en Canada.

Les armes de cette famille étaient : *D'azur semé de besants d'argent au chevron d'or, brochant sur le tout.*

RÉGIS ROY



ARMES DES DUCHESNEAU

RIVIERE SAINT-FRANÇOIS

Ce furent les P. P. Jésuites qui, en 1632, donnèrent le nom de Saint-François à la rivière qu'ils devaient remonter pour se rendre dans cette partie du pays. Par cet acte de religion et de piété, ils mettaient sous la protection de l'apôtre des Indes tout le territoire baigné par les eaux sanctifiées de cette belle rivière, près de deux siècles avant son occupation par les colons anglais.

(1) *Registre des Expéditions concernant les Indes Orientales et la Nouvelle-France, 1674. Vol. VI, série B.*

RÉPONSES

Beignets de Sainte-Rose. (IV, XII, 557.)—Quelle est l'origine de l'expression si connue: " Les beignets de Sainte-Rose " ?

Je vous vois sourire et vous vous dites sans doute, et sans savoir pourquoi, que ce sobriquet a été donné aux habitants du pays à cause de la naïveté des premiers citoyens de cette localité ?

C'est une erreur que je tiens à relever.

Les habitants de Sainte-Rose ne sont nullement inférieurs à ceux d'aucune autre paroisse de la province.

Je dois cette rectification à mon ami Gonzalve Desaulniers, que j'avais prié de faire des recherches dans les livres de la fabrique de Sainte-Rose.

Il feuilletait les registres avec le curé de la paroisse, quand le nom de Peignet le frappa, et, renseignement pris, il arriva à l'explication du mystère.

Voici l'explication de ce surnom :

En 1769, M. Jacques Peignet, par acte notarié, céda à la fabrique de Sainte-Rose le terrain où sont actuellement bâtis l'église et ses dépendances. A cette date, on le constate par les livres, la famille de ce nom possédait la plus grande partie des terres du pays et les habitants des environs avaient coutume de dire quand ils se rendaient de ce côté : " Nous allons voir les Peignet de Sainte-Rose. "

Plus tard le mot s'est corrompu, le P. s'est changé en B (1) et voilà comment on est arrivé à dire : " Les beignets de Sainte-Rose. "

Je ne réclame donc pas la propriété de cette découverte, et je la laisse entièrement à celui qui y a droit.

LÉON LEDIEU

(1) Mgr Targuay écrit Beignet.

Marc-Antoine Bras-de-fer de Chateaufort.
(IX, IV, 936.)—Marc-Antoine Bras-de-fer de Chateaufort
était chevalier de Malte.

On ne sait pas en quelle année il vint dans la Nouvelle-France.

En 1635, il était lieutenant de Champlain.

Le fondateur de Québec mourut le 25 décembre 1635. Le P. Paul LeJeune nous apprend qu'au sortir de ses funérailles, M. de Chateaufort prit le gouvernement du Canada.

“ Au sortir de ces devoirs funèbres, écrit-il, Monsieur de Chateaufort prit sa charge, selon le pouvoir que luy en donnaient Messieurs de la Compagnie, par les lettres qui furent ouvertes et levées à l'heure mesme en présence du peuple assemblé en l'église : ces messieurs m'en avaient fait le depositaire pour les produire en temps et lieu comme je fis.” (1)

M. de Chateaufort garda le pouvoir jusqu'à l'arrivée de M. de Montmagny, le 11 juin 1636.

“ Etant arrivé devant Québec la nuit de la Saint-Barnabé, écrit encore le P. LeJeune, il mouilla l'ancre sans se faire connaître ; le lendemain matin nous eûmes avis qu'il était dans le vaisseau que la nuit nous avait caché ; nous descendimes sur le bord du grand fleuve pour le recevoir. Après les compliments ordinaires, nous le suivimes droit à la chapelle ; en chemin ayant aperçu l'arbre de notre salut : Voioi, dit il, la première croix que je rencontre sur le pays, adorons le crucifié en son image ; il se jette à deux genoux, et à son exemple, toute sa suite, comme aussi tous ceux qui le venaient saluer : de là il entre dans l'église, où nous chantâmes solennellement le *Te Deum*, comme aussi les prières

(1) “ Relation de 1636.”

pour notre bon Roi. A l'issue de son action de grâces, et des louanges que nous rendîmes à Dieu pour sa venue, M. de Châteaufort, qui tenait la place de feu M. de Champlain, lui vint présenter les clefs de la forteresse. (1)

M. de Châteaufort fut ensuite chargé du poste de Trois-Rivières en qualité de gouverneur.

Au mois de septembre 1636, le P. LeJeune passant à Trois-Rivières en route pour le pays des Hurons, alla visiter M. de Châteaufort. " Allant visiter Monsieur de Châteaufort, dit-il, nous le trouvâmes bien malade, en sorte que le jour suivant, je lui portai la Sainte Communion. " (2)

M. de Châteaufort fut gouverneur de Trois-Rivières jusqu'au 6 février 1638. A partir de cette date on perd complètement sa trace.

Le seul souvenir que nous ait laissé M. de Châteaufort est sa signature au bas du document suivant :

" Aujourd'hui dernier jour de décembre mil six cent trente cinq, a comparu, pardevant nous Marc-Antoine de Bras-de fer, écuyer, sieur de Châteaufort, lieutenant général en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent en la Nouvelle-France, pour Monseigneur le Cardinal, Duc de Richelieu, Pair de France, et Grand Maître, Chef et surintendant-Général de la navigation et Commerce de ce Royaume, M. Robert Giffart, sieur de Beauport, lequel a promis suivre les lois et ordonnances qui lui seront enjoins et signifiés, et auxquels il ne manquera, rendant à ce sujet foy et hommage, à cause de sa terre de Beauport, relevante nommément du Fort et Château de Québec.

Fait l'an et jour que dessus.

Bras de fer Châteaufort
Avec paraphe " (3)

(1) " Relation de 1636. "

(2) " Relation de 1737 " "

(3) " Documents seigneuriaux, " page 337.

Il est bien vrai qu'on trouve le portrait et les armes de M. de Châteaufort dans une publication récente. Mais l'auteur de cette compilation serait bien empêché de donner la source de ces deux gravures, de même que de la plupart de ses portraits.

Jeremie. (IX, III, 928)—Jérémie accompagna d'Iberville dans son expédition à la baie d'Hudson en 1694. Parti de Québec, le 10 août 1694, il arriva au fort Nelson le 24 septembre. Il assista à la prise du fort et y passa l'hiver avec d'Iberville. Ce dernier partit du fort Bourbon pour la France, le 20 juillet 1695, y laissant soixante-sept hommes sous le commandement de M. de la Forest, avec M. de Martigny, comme lieutenant. Jérémie demeura comme enseigne, interprète des langues et directeur du commerce. En septembre 1686, le fort capitule aux Anglais, Jérémie est fait prisonnier et conduit en Angleterre, où il demeure quatre mois. De là, il passe en France et s'embarque de nouveau en 1697, à bord de l'escadre qui, sous les ordres de d'Iberville, devait aller chasser les Anglais de la baie d'Hudson. Il demeure au fort Bourbon jusqu'en 1707 comme lieutenant et interprète. En 1708, il obtint un congé, se dirige sur la France et est tout de suite appelé à rallier son poste pour remplacer le commandant, M. Delisle. Jérémie fut gouverneur du fort Bourbon de 1709 à 1714, jusqu'au jour où il dut remettre son commandement aux Anglais, en conformité des stipulations du traité d'Utrecht.

On peut lire dans le *Recueil des Voyages au Nord*, de Jean-Frédéric Bernard, Amsterdam, 1732, vol. III, p. 305, la *Relation du Détroit et de la baie d'Hudson*, par Jérémie.

Le P. de Charlevoix (*Liste des Auteurs*, p. 414), parlant de Jérémie, dit : " J'ai connu l'auteur, qui était un fort honnête homme et un habile voyageur... Sa relation est fort instructive, et judicieusement écrite." (J.-Edmond Roy, *Claude-Charles Le Roy de la Potherie*, p. 6).

Le contre-amiral LeGardeur de Tilly. (VIII, XII, 910.)— Armand LeGardeur de Tilly était le fils de Jean-Baptiste LeGardeur de Tilly et de Geneviève de Roberet. Son grand père, Jean-Baptiste LeGardeur de Tilly, était né à Québec le 24 juin 1669, du mariage de Charles LeGardeur de Tilly, conseiller au Conseil Souverain, et de Geneviève Juchereau de Maur.

C'est à Rochefort le 14 janvier 1733 que naquit Armand LeGardeur de Tilly. Il se destina à la marine de guerre dès son jeune âge.

Il commandait la frégate la *Concorde* en 1778 quand il soutint une lutte glorieuse contre la frégate anglaise la *Minerve*, qu'il força d'amener son pavillon. Ce fait d'armes lui valut le grade de capitaine de vaisseau.

Sa rencontre avec la frégate anglaise, le *Congrès*, l'année suivante, ne fut pas moins brillante. Après trois heures d'un feu très vif, le bâtiment ennemi percé à sa flottaison, se vit contraint de fuir et le capitaine de Tilly fut blessé d'un coup de mousquet.

Appelé au commandement de l'*Eveillè*, de 64 canons, il se distingua par plusieurs actions d'éclat. Le 9 février, monté sur l'*Eveillè*, et ayant à ses ordres la *Gentille*, la *Surveillante*, capitaines de Villeneuve, Cillard et de la Villebrune, ainsi que le cutter la *Guêpe*, il appareillait de Newport pour la baie de Chesapeake. Il y arrivait le 18, le même jour repoussait la flotte d'Arnold dans la rivière Elizabeth, prenait un sloop chargé de farine, s'emparait du corsaire le *Earl Cornwallis*, de 16 canons et de 50 hommes, du corsaire la *Revenge*, de 12 canons et de 20 hommes, de trois pièces, et d'un autre corsaire de 8 canons et de 25 hommes. Le 19, il donnait la chasse au *Romulus*, de 44

canons et de 260 hommes, ainsi qu'à un gros brick qui avait à son bord 59 réfugiés de la Virginie. Il amenait ces deux navires. Le *Romulus* avait à son bord 10,000 louis sterling destinés à la solde des troupes d'Arnold. Le 3 mars, de Tilly rentrait à Newport avec toutes ses prises et son butin aux acclamations de la foule qui le reçut comme un héros.

Il se retira du service avec le grade de contre-amiral en 1792. Il était chevalier de St Louis et de l'ordre de Cincinnati.

Jeté dans les cachots de la Terreur, il recouvra sa liberté après le 9 thermidor et se retira dans sa terre de la Salle, près Rochefort, où il mourut en 1812.

P. G. R.

La "Table à Roland." (IX, IV, 933.) "Les navigateurs, dit Charlevoix, reconnaissent qu'ils sont proches de l'Isle Percée, lorsqu'ils aperçoivent une montagne plate qui s'élève au-dessus de plusieurs autres et qu'on a nommé la *Table à Roland*."

"Percé est dominé, dit Mgr Plessis, par le mont Sainte-Anne dont le sommet porte le nom de Table à Roland, apparemment parce que quelqu'un de ce nom y aura mangé par choix ou par nécessité."

"Derrière le bourg, dit Bayfield, se trouva le *Mont perce* ou la *Table roulante*, 1230 pieds au-dessus de niveau de la mer."

Sur le sommet, du côté ouest, il y a une grande étendue de bonne terre où le foin pousse naturellement. Les troupeaux de moutons s'y tiennent presque toujours en été. De là le nom ancien de *Cap du pré*.

Les missionnaires apostolique. (V, VI, 629.)— C'est la Congrégation de la Propagande qui délivre le titre de missionnaire apostolique.

Les missionnaires apostoliques ont les trois pouvoirs suivants :

1. L'indult de l'autel personnel privilégié trois fois par semaine ;
2. Bénir et indulgencier les croix, médailles et chapelets et appliquer à ces derniers les indulgences de Sainte-Brigitte ;
3. Donner la bénédiction avec indulgence plénière à l'article de la mort.

Les missionnaires apostoliques ne portent aucun costume particulier.

Nous ne connaissons que cinq Canadiens qui aient été faits missionnaires apostoliques : le célèbre père Jésuite Duplessis ; le R. P. Lefebvre, C. S. C., fondateur du Collège de Saint-Joseph de Memramook ; l'abbé Arthur Bouchard, missionnaire en Afrique, décédé aux Antilles ; feu M. l'abbé Cousineau, curé du Lac Mégantic ; M. l'abbé Majorie Bolduc, actuellement curé de Cacouna. Il peut y en avoir plusieurs autres.

P. G. R.

Les armes de l'archidiocèse de Québec. (I, XII, 124.)—Ce fut le jour de l'Immaculée conception de Marie, le 8 décembre 1658, que Mgr de Laval reçut l'onction épiscopale des mains du nonce du pape, assisté de Mgr Abély, évêque de Rodez, et de Saussaie, évêque de Toul.

Pour mettre son diocèse sous la protection de la Sainte Vierge, Mgr de Laval prit pour armes ou cachet un dessin représentant l'Immaculée Conception et saint Louis, roi de France.

QUESTIONS

946—Louis Guimont qui fut massacré par les Iroquois en 1661 est-il l'ancêtre des nombreuses familles du nom du Guimont que nous voyons aujourd'hui dans notre pays ?

A. B. H.

947—Quelle est l'origine de l'expression "round robin" ?

G. B.

948—En quoi consistait le supplice du *cheval de bois* infligé aux criminels sous le régime français ?

O. B.

949—Dans son *Histoire des Canadiens-Français*, M. Sulte publie quelques-uns de nos premiers recensements ? Mais où trouverais-je le texte original des premiers recensements nominaux de la Nouvelle-France ?

Quaero.

950—Quelle est la meilleure histoire de la Louisiane ?

XX.

951—Sait-on où est mort Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay qui eut le triste sort de remettre Québec aux Anglais en 1759 ?

Canada.

952—Pas très loin de Québec, il y a deux seigneuries qui portent les noms de Gaudarville et de Fossembault. Pouvez-vous me donner l'origine de ces noms ?

953—Quel est ce Hertel de Rouville qui fut chargé d'une mission importante à Boston par le gouverneur de Vaudreuil ?

X

QUÉBEC-CENTRAL

LES TRAINS PARTENT DE LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES
A. M. } Pour Fabyans, Portland, Sherbrooke, Beauce
et Mégantic, chars Pullmand, Parloir, Buffet
jusqu'à Portland.

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK,
P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-
York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,
aussi Beauce et Mégantic, chars Pullman d'ortoirs sur ce
train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.
P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24.
juin avec chars directs faisant le trajet le plus
rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke,
P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston
& Maine.

LES TRAINS ARRIVENT À LÉVIS

Express de Boston et New-York à 12 hrs, (midi). Spécial
de Boston et New-York à 1.10 hr. p. m. Express des Mon-
tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.
a. m.

Almanach Iroquois

POUR 1903

(CINQUIÈME ANNÉE)

PAR

L'ABBÉ GUILLAUME FORBES

Prix : \$0.10

S'adresser à l'auteur, à Caughnawaga.

A VENDRE

Une série complète

DE

LA REVUE CANADIENNE

DE 1864 A 1903

En parfaite ordre. Absolument complète.

Excellentes conditions.

S'adresser au

“ BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES ”

LÉVIS